

PUBLIC EYE – LE MAGAZINE  
N° 7 Numéro spécial Septembre 2017

# Gunvor au Congo



**Public Eye**

 Déclaration de Berne

**PUBLIC EYE - LE MAGAZINE**  
N° 7, septembre 2017

NUMÉRO SPÉCIAL RÉALISÉ  
par Marc Guéniat, Timo Kollbrunner  
et Géraldine Viret

ÉDITEUR RESPONSABLE  
Raphaël de Riedmatten

TRADUCTION Maxime Ferréol

LECTORAT Christiane Droz

MISE EN PAGES ET ILLUSTRATIONS  
opak - www.opak.cc

IMPRESSION  
Vogt-Schild Druck AG,  
Cyclus Print & Leipa, FSC

TIRAGE 32 800 exemplaires  
(F. 8600 ex. / All. 24 200 ex.)

ISSN 2504-1258

Paraît six fois par année

CONTACT Public Eye  
Avenue Charles-Dickens 4  
CH-1006 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 620 03 03  
contact@publiceye.ch

COMPTE POSTAL 10-10813-5

### Grâce à vous !

Les reportages, les enquêtes et les analyses publiées dans ce magazine ont été entièrement réalisés grâce au soutien de nos membres et de nos donateurs. Merci!

ADHÉREZ à Public Eye ou, pour en savoir plus sur notre travail, commandez gratuitement un abonnement à l'essai à l'aide de la carte-réponse ci-jointe ou sur [www.publiceye.ch/membres](http://www.publiceye.ch/membres).

COTISATION-ABONNEMENT  
75 fr. par an.

**Public Eye**



# Gunvor au Congo

## Pétrole, cash et détournements : les aventures d'un négociant genevois à Brazzaville

À sa lecture, vous serez tentés de soupçonner que cette histoire relève de la fiction, avec son lot d'hommes d'affaires crapuleux, de valises pleines de billets pesant plusieurs millions, une histoire de chemises jetables, une vidéo tournée en caméra cachée et des protagonistes plus invraisemblables les uns que les autres.

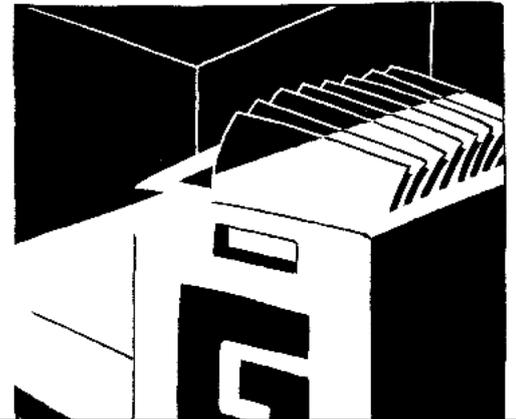
Et j'aurais envie de vous dire que tout ce qui suit est une fable. Car il faudrait une bonne dose de talent pour inventer une trame aussi rocambolesque. Or, je n'ai aucune imagination. La paresse n'aidant pas, j'ai renoncé depuis longtemps à ce rêve de jeunesse : devenir un écrivain cool et brillant. Voilà comment on devient journaliste. Vous devrez donc vous contenter de faits, même s'il est impossible de présenter en détail toutes les ramifications de cette affaire des plus nébuleuses.

Je communique peu avec les Romands autour du 19:30 de « Darius », surtout durant la belle saison. C'était pourtant le cas ce soir du 3 juillet 2012.

# La perquisition



« C'est dans cet immeuble de la rue du Rhône que tout a commencé en janvier 2012.



La Police fédérale perquisitionne au siège d'un des fleurons du négoce pétrolier à Genève. La surprise est totale.



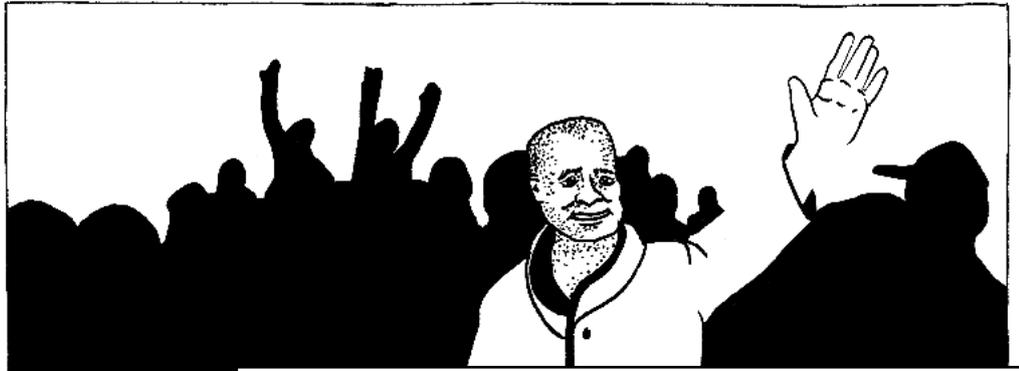
La société s'appelle Gunvor ; elle a été fondée par un milliardaire, Guennadi Timtchenko, ancien camarade du président russe Vladimir Poutine. Quatrième trader pétrolier du monde, son chiffre d'affaires frôle les 70 milliards de dollars.



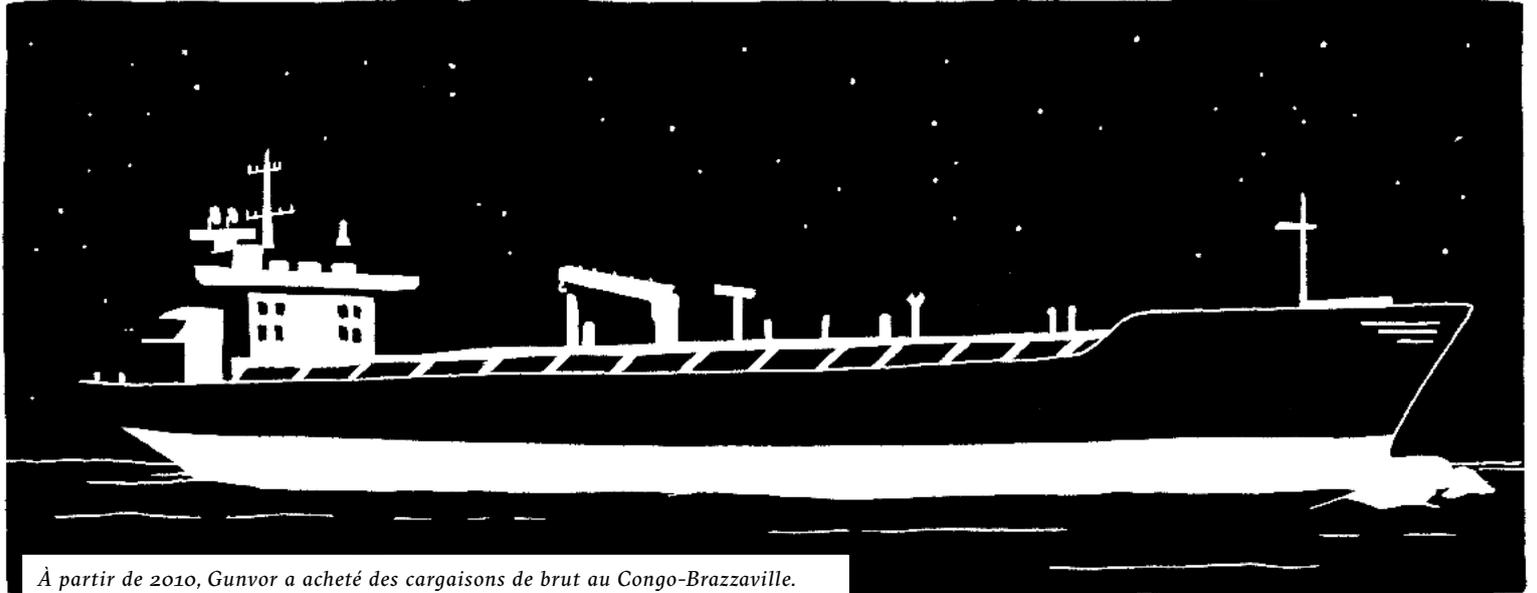
Au milieu des années 2000, le groupe exportait un quart du brut russe. Il est maintenant présent sur les marchés américains, asiatiques et africains.



Voilà Gunvor maintenant rattrapée par une bien embarrassante affaire. Le Ministère public de la Confédération a ouvert une procédure pénale dirigée contre inconnu pour soupçons de blanchiment d'argent.



Selon nos informations, la piste mène au Congo-Brazzaville, un État d'Afrique centrale dirigé depuis trente ans par le président Sassou Nguesso. Lui et sa famille règnent en maîtres sur l'un des États les plus corrompus de la planète. Le clan vit dans le luxe et contrôle en particulier l'industrie du pétrole.



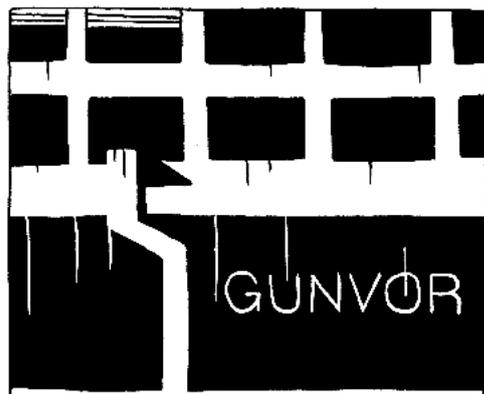
À partir de 2010, Gunvor a acheté des cargaisons de brut au Congo-Brazzaville.

Les enquêteurs s'intéressent à des opérations financières suspectes. Des commissions illégales auraient été versées pour obtenir le marché. L'argent de la corruption, blanchi en Suisse.

Plusieurs comptes ont été bloqués à la Banque Clariden Leu, un établissement absorbé par Credit Suisse, en novembre dernier. Dans le collimateur, l'un des responsables du desk africain de Gunvor qui signait les contrats avec le Congo. Il a longuement été interrogé, son domicile a été perquisitionné et une importante documentation saisie sur d'autres transactions pétrolières en Afrique.



Contacté, l'avocat de Gunvor indique que le « contrat de cet employé a été résilié ». Il fait valoir que, « à ce jour, l'enquête n'est pas dirigée contre Gunvor » et que « Gunvor collabore par ailleurs à l'enquête du Ministère public ».



Dans les milieux très secrets du pétrole, les mésaventures de Gunvor sont suivies avec la plus grande attention.»



# L'enquête

**Je me souviens encore très bien de ma réaction devant ce reportage : sacrée Agathe, bien joué, ce scoop ! Il fallait le sortir, ce sujet. D'autant que le refrain des rédacteurs en chef est connu : le Congo, c'est où ? Ça n'intéresse personne ! Trop compliqué, le pétrole. Gunvor ? C'est qui déjà ? La société est proche du Kremlin, en plus ? C'est risqué, ils ont des moyens illimités. Et puis, ils nous ont déjà menacés par le passé... Combien de fois n'ai-je pas entendu cette litanie ?**

Le « papier », comme on le dit dans le jargon, est court : deux minutes et quatre secondes. Mais il soulève de nombreuses questions. Est-il possible, comme le prétend Gunvor, qu'un employé ait procédé seul à des malversations en marge d'un contrat évalué à deux milliards de dollars ? Le numéro quatre mondial du négoce de pétrole est-il désorganisé au point de pouvoir, en toute bonne foi, prétendre ignorer les dessous de transactions aussi lucratives, menées de surcroît dans l'un des États les plus corrompus de la planète ?

Le secteur du négoce des matières premières est l'un des plus opaques. Il n'est pas régulé. Depuis la Suisse, les géants de la branche opèrent dans le plus grand secret, là où personne d'autre, ou presque, n'ose s'aventurer. Zones de conflit et kleptocraties constituent leur zone de confort, selon l'expression d'un analyste financier. En collusion avec une élite politique corrompue, ces sociétés profitent de la malédiction des ressources : le paradoxe selon lequel les populations des régions de la planète dont le sous-sol est le plus riche sont souvent celles qui vivent dans la plus grande pauvreté. La guerre civile fait rage en Lybie ? Vitol s'y précipite, devenant la première firme à entrer en affaires avec les « rebelles ». Avant même son indépendance, le Soudan du Sud signe un contrat exclusif de commercialisation de son pétrole avec Glencore. En Angola, Trafigura a bénéficié pendant longtemps d'un monopole sur l'approvisionnement du pays en carburants grâce à un partenariat avec un conseiller de l'ancien président Dos Santos, inamovible durant près de quarante ans. Ces trois sociétés sont non seulement les plus grands négociants en pétrole à l'échelle mondiale – devant Gunvor –, mais elles occupent aussi, chaque année, le peloton de tête des plus grandes firmes suisses en termes de chiffre d'affaires, devant Nestlé, Roche ou Novartis. Elles doivent cette position dominante à un modèle d'affaires porté sur le risque.

L'appât du gain semble les pousser à miser gros dans l'espoir de toucher le jackpot, mais cette fièvre du jeu n'est pas sans danger.

Dans le secteur des matières premières, les possibilités d'enquêtes abondent. Il y a d'autres pistes à suivre ; d'autres histoires à raconter. En ce qui concerne les affaires de Gunvor au Congo, la justice suit son cours, selon la formule consacrée. Il n'est donc pas vraiment nécessaire de s'y intéresser. Pourtant, les années passent et rien ne filtre de l'enquête menée par le Ministère public de la Confédération. Enfin, presque rien. Certains éléments de la version de l'histoire donnée par Gunvor sont distillés dans la presse, par le biais de « sources proches du dossier ». La ligne de défense est claire : la société suisse accable son « ancien employé ».

Comme j'ai du mal à gober la thèse facile de l'« employé félon », je décide, début 2016, de prendre les choses en main. Première démarche : frapper à la porte d'Agathe Duparc, qui avait réalisé le sujet pour la RTS. Elle est partante, évidemment.

En un an et demi, nous avons parlé à des dizaines de sources. Pour nous éclairer, ces banquiers, traders, avocats, flics, forbans – et j'en passe – ont presque tous exigé l'anonymat. Nous leur avons offert des litres d'eau gazeuse, de Coca ou de bière, dans d'obscurs tea-rooms ou des bars où le prix de la tournée de cafés équivaut à mon salaire horaire. Plus complexe et fastidieux que ces levées de coude, nous avons analysé des données de trading, calculé des profits, retracé le parcours de tankers... Et ce ne sont là que quelques exemples des actions entreprises.

---

**« En un an et demi, nous avons parlé à des dizaines de sources. Pour nous éclairer, ces banquiers, traders, avocats, flics, forbans – et j'en passe – ont presque tous exigé l'anonymat. »**

---

Car nous avons aussi dormi dans des hôtels miteux à Lisbonne, renversé un café sur un calepin contenant des notes sensibles, pris des photos mal cadrées, reporté le biberon du petit pour terminer un paragraphe, été qualifiés de cyclothymiques par des collègues pourtant bienveillants. Et, bien sûr, nous nous sommes fâchés avec plusieurs personnes et institutions. « Faut-il renoncer ? » Cette question nous a traversé l'esprit à plusieurs reprises, sans qu'elle l'emporte sur notre détermination.

*Et le résultat de notre enquête, le voici.*



## La « scène du crime »

**« Gunvor » : ce nom ne vous est pas familier ? Rien d'étonnant, car les sociétés de négoce aiment faire des affaires dans l'ombre et cultivent la discrétion. Pour saisir les enjeux de cette histoire tentaculaire, je vais d'abord vous parler de Gunvor et des ingrédients de son succès. Avec une première question en tête : pourquoi cette société, qui a bâti sa prospérité grâce au pétrole russe, est-elle allée s'embourber en Afrique centrale ?**

Fondée en 1997 par deux hommes d'affaires, le Suédois Torbjörn Törnqvist et le Russe Guennadi Timtchenko, Gunvor est partie de zéro ou presque pour devenir, en quelques années, le numéro un de la commercialisation du pétrole russe. Encore modeste à l'époque, elle installe son siège à Genève en 2003. En 2005, son chiffre d'affaires plafonne à 5 milliards de dollars. Deux ans plus tard, il est multiplié par 8,5 pour atteindre 43 milliards de dollars. Comment expliquer une croissance aussi fulgurante ? La réponse est à chercher du côté de la Russie, où Vladimir Poutine vient alors de signifier aux oligarques qu'il est le patron, en dépeçant l'empire de son adversaire Mikhaïl Khodorkovski, dont le bras pétrolier, Yukos, revient au géant étatique Rosneft. Durant ces années bénies, Gunvor inonde le marché mondial de barils russes. Les profits explosent, et ses dirigeants s'offrent de somptueuses villas à Cologny, commune la plus huppée de Genève.

Si discrète que soit la société, la question surgit très vite : son succès vertigineux n'est-il pas dû à la proximité entre son cofondateur, Guennadi Timtchenko, et le locataire, ou plutôt le propriétaire, du Kremlin ? Aucun lien, selon Gunvor. Pour faire taire les rumeurs, ses communicants et avocats demandent systématiquement un droit de réponse aux médias qui s'interrogent avec trop d'insistance sur ce point. Une plainte est même déposée contre l'hebdomadaire britannique *The Economist*. Malgré la vigueur des démentis, le soupçon n'est jamais dissipé. En 2013, Timtchenko affirme encore à la NZZ que sa réussite n'est pas liée à son accointance avec Vladimir : « J'ai toujours eu beaucoup de succès en affaires et je volais déjà en jet privé quand Poutine n'était que maire adjoint de Saint-Petersbourg. »

Depuis, Timtchenko a renoncé à son statut d'actionnaire de Gunvor. Surprenant, vous pensez ? En fait, pas tant que cela. Le 20 mars 2014, en pleine crise ukrainienne, Washington ajoute son nom à la liste noire des « amis de Poutine » visés par des sanctions, car le président russe

détiendrait des « investissements » dans la société de négoce et aurait « accès aux fonds de Gunvor ». Ce que démentent ses dirigeants. Quelques heures avant l'entrée en vigueur des sanctions américaines, Timtchenko revend les 43,9 % de parts qu'il détient dans Gunvor à son associé, Torbjörn Törnqvist, permettant ainsi à la société d'y échapper. Faussement naïve, la NZZ se demande alors s'il s'agit d'une simple « coïncidence »... En 2016, Törnqvist se fait verser un dividende record d'un milliard de dollars pour alléger sa dette envers son ancien associé.

Mais revenons en 2006. Devenue un géant mondial, la société craint toutefois que le robinet russe ne se referme un jour. Et puis, les banques se méfient des firmes dont les œufs proviennent tous d'un seul et même panier. Gunvor doit donc impérativement se diversifier. C'est sur l'Afrique que le négociant jette son dévolu. Les marchés du continent sont âprement disputés et des sociétés comme Vitol et Glencore y sont déjà bien installées. Pour conquérir cet eldorado, le nouveau venu a donc besoin de s'entourer de collaborateurs connaissant bien le milieu. Entre 2006 et 2007, la firme débauche, à prix d'or, les traders « africains » de Totsa, la filiale de négoce de Total. Le desk africain d'une société concurrente, Addax, est décimé. Il faut dire que l'offre est alléchante : Gunvor promet des salaires annuels allant jusqu'à quatre millions de dollars. Amer, le vice-directeur d'Addax, Jean-Pierre Carles, déclare alors au *Monde* : « Tout le monde sait qu'ils (*ndlr. Gunvor*) sont liés au Kremlin et que leur fortune peut tourner. C'est donc le prix à payer pour attirer les traders. »

Le négociant helvétique tente sa chance en Angola, au Nigeria et en Côte d'Ivoire. Sans succès. Pas question pour autant de se dégonfler. Il faut dire que Gunvor – « prudent dans la guerre » en vieux norrois – est plus tenace que prudent. Dans les milieux pétroliers genevois, cette détermination à conquérir l'Afrique ne passe pas inaperçue. « Ils mettaient vraiment le paquet pour avoir des parts et déjà on racontait qu'ils étaient prêts à prendre beaucoup de risques », se souvient un acteur du marché. Gunvor décide alors de s'aventurer sur un autre territoire, à la fois risqué et très convoité, la République du Congo. Laissez-moi vous y emmener.

À Brazzaville, l'or noir est une histoire de famille. Président depuis 1979, moins le bref interlude démocratique de 1992 à 1997, le vieux Denis Sassou Nguesso a placé ses fidèles aux postes les plus lucratifs. C'est son fils, Denis Christel, surnommé « Kiki » ou « Junior », qui règne en maître sur les ventes du pétrole de l'État. Il est directeur général adjoint en charge de l'aval pétrolier au sein de la Société nationale des pétroles congolais (SNPC) et administrateur général de la Congolaise de raffinage (Coraf). Une position stratégique, puisque la vente du pétrole brut

**Guennadi Timtchenko**  
*Fondateur de Gunvor, ami de Poutine*

- Né en 1952 (comme Poutine).
- Aime le judo et le hockey sur glace (comme Poutine).
- S'est offert, en 2003, une demeure à 18,4 millions de francs à Cologny, près de Genève, dotée d'un court de tennis intérieur.
- Jouit d'une fortune estimée en 2017 à 14,3 milliards de dollars.
- Possède un labrador, *Rommie*, dont la mère n'est autre que *Connie*, la chienne de Poutine.
- Citation : « Vous devez répondre de tout. Même de votre amitié avec le président. »

**Denis Christel « Kiki » Sassou Nguesso**  
*Fils du président, roi du pétrole*

- Exerce ses activités philanthropiques à travers la fondation « Perspectives d'avenir » pour la promotion de l'éducation et de la formation professionnelle dans son pays, avec un « accent particulier » sur les jeunes en difficulté. L'inauguration du siège de la fondation a eu lieu en présence du mannequin Adriana Karembeu. Selon la presse, l'événement aurait coûté près d'un million d'euros.
- Selon l'une de ses anciennes aides ménagères : « Denis change de chemise trois à quatre fois par jour sans jamais les laver ; il les utilise comme des Kleenex. »



génère 68 % des recettes publiques de ce pays d'Afrique centrale. Les négociants suisses comme Glencore et Trafigura sont les principaux clients de la SNPC.

Avec sa dépendance à une matière première et son régime à la fois autoritaire et kleptocrate, le Congo incarne la malédiction des ressources. En dépit des milliards de pétrodollars générés chaque année, la majorité de la population vit sous le seuil de pauvreté,

---

**« Avec sa dépendance à une matière première et son régime à la fois autoritaire et kleptocrate, le Congo incarne la malédiction des ressources. »**

---

avec moins de deux dollars par jour. En 2016, le pays occupait par ailleurs la 159<sup>e</sup> place (sur 176) de l'Indice de perception de la corruption, publié par Transparency International.

Sans vergogne, la famille présidentielle s'accapare la rente pétrolière depuis des décennies. Cette prédation est abondamment documentée par les médias et les ONG. Elle occupe désormais aussi les tribunaux. Les autorités françaises s'intéressent en effet aux « Biens mal acquis », soit les dépenses effectuées avec des fonds présumés illicites par le clan au pouvoir. Bijoux aux multiples carats, haute couture, hôtels particuliers, bolides, cash : l'inventaire est impressionnant. À Saint-Marin, un administrateur de la fortune présidentielle a d'ailleurs été condamné, début 2017, pour blanchiment d'argent. S'il a fait appel, il a bien administré, depuis le canton de Vaud, de nombreuses sociétés offshore pour le compte des Sassou Nguesso. En Suisse aussi, la justice enquête sur ses activités.

C'est dans ce contexte criminogène que Gunvor entend réussir sa stratégie de diversification. Mais la famille présidentielle n'est pas facile à approcher. Comment la société suisse va-t-elle s'y prendre pour accéder au pétrole et se faire une place sous le soleil si lucratif de Brazzaville ? Je vais tout vous révéler.

# Les intermédiaires

**Jean-Marc Henry**  
Intermédiaire vedette  
de Gunvor I

- Se présente, sur son site internet, comme un « expert pétrolier spécialisé sur le marché africain qui travaille également pour la paix et le développement économique ».
- Vit au Maroc. Aurait travaillé pour Gunvor dans des coins aussi paisibles que la Syrie, le Yémen ou le Soudan.
- Estime que « l'Afrique doit se débarrasser de ses régimes corrompus et violents ».



**JMH**

**JEAN-MARC HENRY**

« UN VISIONNAIRE. UNE AFRIQUE FORTE.  
L'AFRIQUE, LE POUMON DU MONDE. »

**Pascal C.\***

Le « business developer » de Gunvor

- Né en République démocratique du Congo de parents belges.
- Ancien spécialiste du droit maritime au desk africain d'Addax, concurrent de Gunvor. Il a été débauché par Gunvor en 2007 pour prospecter les marchés africains prometteurs.
- Vit à Genève, sur la très huppée rive gauche du lac Léman.



**LE CONGO N'EST  
PAS LA PROPRIÉTÉ  
DES  
N'GUESSO**



80-84

**Dans le secteur des matières premières, les meilleurs deals se concluent souvent grâce à l'intervention d'un ou de plusieurs apporteurs d'affaires, qui tirent les ficelles en coulisses, en échange de sommes conséquentes. À qui Gunvor a-t-elle eu recours pour pénétrer le marché congolais ?**

En 2007, Gunvor a débauché plusieurs traders employés par une société concurrente, Addax. Pascal C.\* est l'un de ces « élus ». Il est aussi l'un des protagonistes importants de notre histoire. C'est à lui qu'est tout d'abord confiée la tâche essentielle, mais délicate, d'entrer en négociations avec de potentiels intermédiaires. Aussi appelés « apporteurs d'affaires », ces consultants externes proposent de faciliter l'obtention d'un marché grâce à leurs

contacts privilégiés avec les personnes chargées de l'octroyer. Ils signent alors un contrat appelé « *service agreement* » avec une société et sont rémunérés en fonction des résultats obtenus. Si ce type d'accord est tout à fait légal, arriver à ses fins en versant des commissions à des agents publics, qui peuvent user de leur position

---

**« Six intermédiaires tentent de faire décoller les affaires de Gunvor en Afrique. Sans succès. Puis deux hommes vont réussir là où tous les autres ont échoué. »**

---

dominante pour influencer l'attribution de marchés, est prohibé par la loi. Le rôle de l'intermédiaire peut, dans ce cas, devenir problématique, comme le démontrent les

\* Nom connu de la rédaction et de la justice.

**Maxime Gandzion***Intermédiaire vedette de Gunvor II*

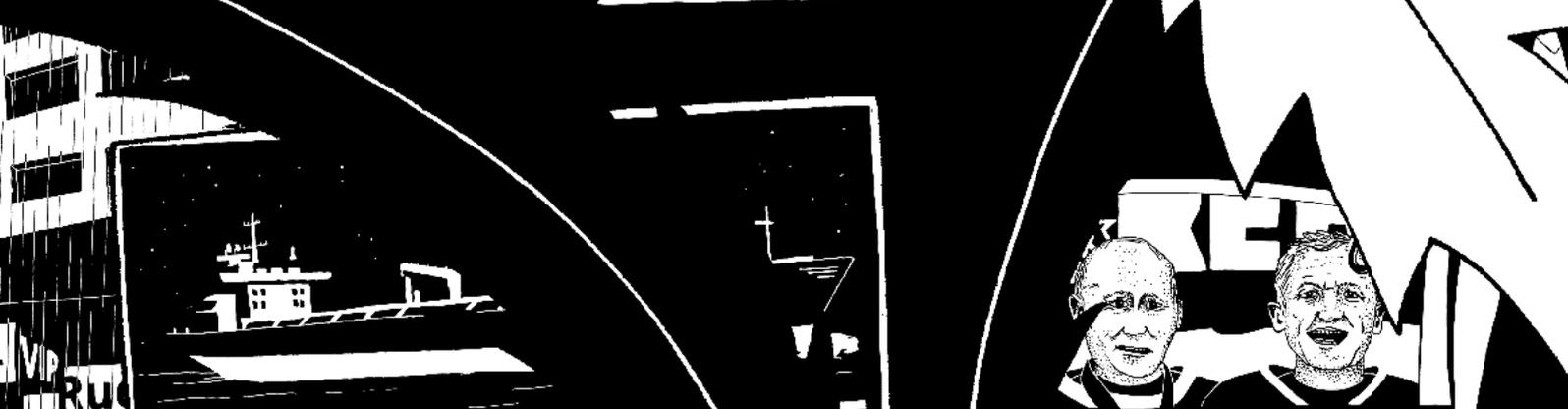
- Fils du ministre de l'Éducation du premier Gouvernement indépendant de la République du Congo.
- Ingénieur, se présente comme un « expert respecté » dans le négoce de pétrole.
- A occupé la fonction de conseiller du chef de l'État gabonais, Omar Bongo, qui était marié à l'une des filles du président congolais Denis Sassou Nguesso, dont il est aujourd'hui le « conseiller spécial ».
- Siège au sein du conseil de la fondation « Congo Assistance », au côté de la Première dame, Antoinette Sassou Nguesso.
- A le pied marin: possède de nombreuses sociétés offshore.



**Gunvor perquisitionné  
dans le cadre d'une  
enquête pour blanchiment**

**Maxime Gandzion :  
un expert respecté**

**On the offensive:  
How Gunvor rose  
to the top of  
Russian oil tradi**



nombreux cas répertoriés de commissions illégales versées par l'entremise d'un apporteur d'affaires. Les sociétés doivent donc analyser avec soin le parcours des individus dont elles s'entourent, et surveiller leurs activités.

Dans un premier temps, le succès n'est pas au rendez-vous. Entre 2007 et 2009, dans un véritable bal d'apporteurs d'affaires, six intermédiaires se succèdent pour tenter de faire décoller les affaires de Gunvor en Afrique. En vain. Puis deux hommes vont réussir là où tous les autres ont échoué : Jean-Marc Henry et Maxime Gandzion. Tous deux signent un contrat de service avec Gunvor, respectivement en juin et en novembre 2010.

Henry est un « vieil ami » de Gunvor, le négociant ayant déjà fait appel à ses services. Ancien propriétaire d'une société de sécurité à Montpellier, l'homme a su s'entourer de gros bonnets du continent africain. Particulièrement intéressants pour Gunvor, ses liens

avec le ministre des Finances de la République du Congo de l'époque, Gilbert Ondongo, et son acolyte du Ministère des Grands Travaux, Jean-Jacques Bouya. De son côté, Gandzion jouit de relations privilégiées avec l'élite. Issu d'une famille influente de Brazzaville, il connaît personnellement la famille présidentielle et a hébergé « Kiki » et sa sœur Claudia au Gabon, de 1992 à 1997, lorsque leur père avait été provisoirement et démocratiquement éjecté du pouvoir au Congo. Il est aujourd'hui « conseiller spécial » du président, selon les dires de « Kiki ».

Au vu de leurs contacts privilégiés, la répartition du travail est évidente : Henry se charge d'obtenir les faveurs des ministres Ondongo et Bouya. Gandzion a quant à lui pour mission « d'ouvrir les portes de la présidence » congolaise, où les décisions ministérielles sont validées. Avec ce duo de choc, les relais sont en place ; reste désormais à trouver les arguments pour convaincre le Congolais de vendre son pétrole à Gunvor.

# Les cartes maîtresses

**Faire du négoce de matières premières, c'est un peu comme jouer au poker. Il faut évaluer les risques, réfléchir stratégiquement, analyser l'opposant, et parfois bluffer. Une chose est sûre : avoir les bonnes cartes en main est un atout indéniable.**

Gunvor abat deux cartes maîtresses pour emporter la mise : l'une géopolitique, l'autre financière. Le premier as posé par le négociant est la promesse de jouer l'entremetteur entre les Gouvernements congolais et russes. Il est ainsi piquant de constater que, à l'époque où la société genevoise nie tout lien avec le Kremlin et se montre intraitable à l'égard des médias évoquant la proximité entre Timtchenko et Poutine comme principal ingrédient de son succès, les représentants de Gunvor utilisent cette même proximité pour convaincre les autorités congolaises de traiter avec eux. Selon une source, Gunvor aurait ainsi cherché à prouver qu'elle avait accès aux « plus hautes sphères du pouvoir à Moscou ». Cet argument consistait, selon une deuxième source, à faire comprendre aux Congolais qu'en s'alliant avec une « structure contrôlée en sous-main par Poutine », ils verraient « s'ouvrir les portes de la Russie pour des accords de coopération économique ». Moscou s'engagerait aussi à défendre le Congo-Brazzaville devant les instances onusiennes, avec « l'assurance d'une protection au niveau du Conseil de sécurité ». Selon cette source, aucun des concurrents de Gunvor n'avait adopté une telle approche géopolitique.

---

**« Gunvor abat deux cartes maîtresses, l'une géopolitique, l'autre financière. »**

---

Pour démontrer ces liens étroits avec le Kremlin, qui de mieux placé que celui qui peut personnellement s'en prévaloir ? À cette époque, Timtchenko ne joue officiellement plus aucun rôle dans les affaires courantes de Gunvor, dont il reste toutefois l'un des deux principaux actionnaires. Mais, pour permettre à la société de s'imposer comme l'un des partenaires privilégiés du Congo-Brazzaville, l'homme d'affaires s'active en coulisses. Il embarque en 2009 – avec le deuxième propriétaire Torbjörn Törnqvist – dans un avion à destination de Brazzaville pour y rencontrer le président Sassou Nguesso. Ce dernier affirme alors ouvertement espérer obtenir le soutien de Poutine pour son pays, isolé sur la scène internationale en raison des nombreux scandales de corruption et d'une dette publique qui ne cesse de s'alourdir. En

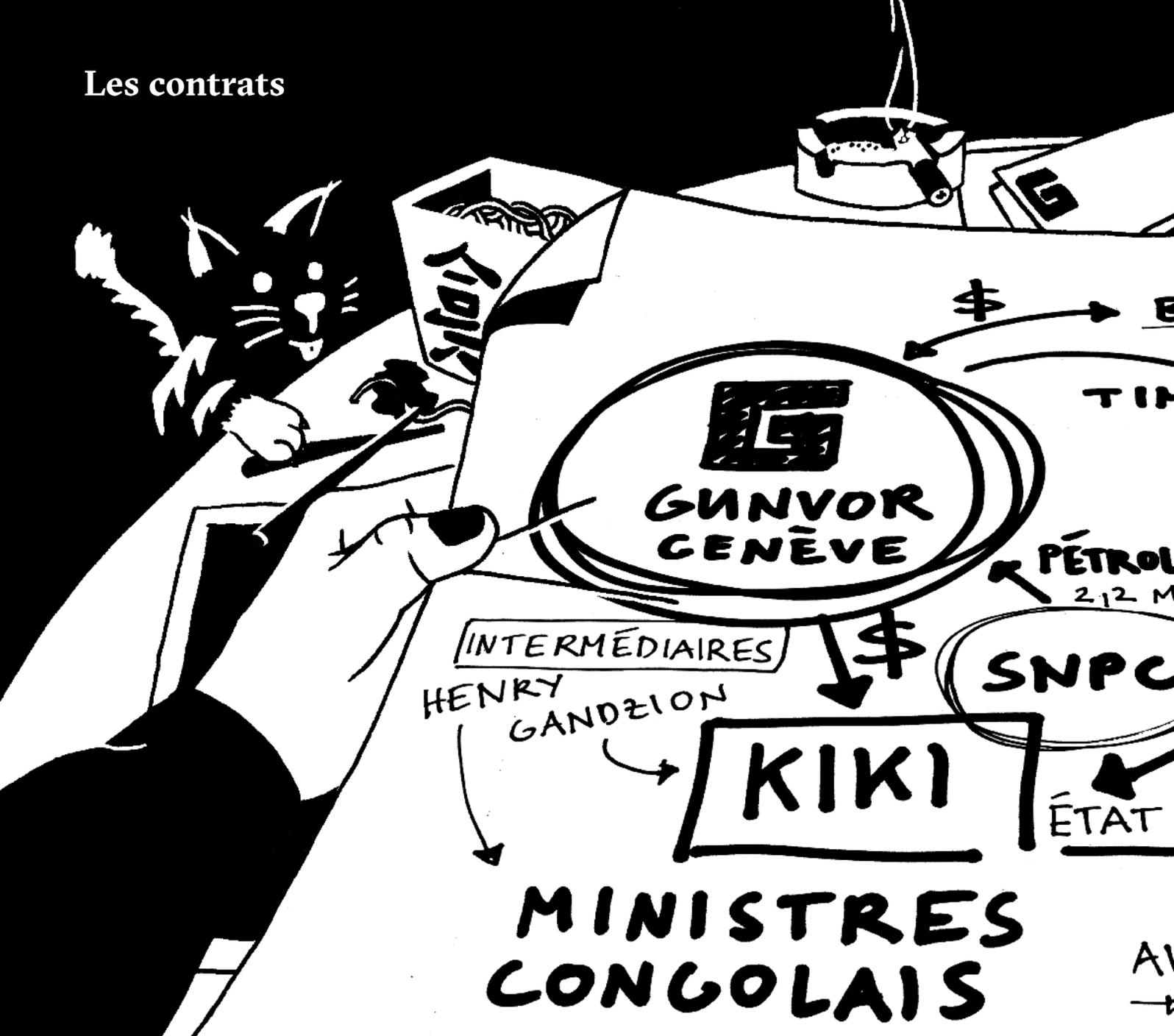
2010, Timtchenko invite « Kiki », le fils du président, à bord de son jet privé. Destination Moscou, où ils rencontrent le ministre de l'Énergie et les chefs des géants russes Rosneft, Novatek (dont Timtchenko détient des parts) et Gazpromneft. Ces rencontres devraient suffire à convaincre les autorités congolaises que Gunvor est bien en mesure d'inciter le Kremlin à soutenir les intérêts de Brazzaville.

Et Gunvor n'a pas bluffé. Le 31 août 2011, les Gouvernements russe et congolais signent un accord de coopération économique essentiellement axé sur le secteur énergétique : la Russie s'engage à soutenir des sociétés désirent investir dans l'expansion et la modernisation de l'industrie pétrolière du Congo. Poutine reçoit à Moscou une délégation emmenée par « Kiki », accompagné notamment de l'intermédiaire Maxime Gandzion. Comment la firme pouvait-elle officiellement renier toute proximité avec Poutine, tout en s'appuyant sur celle-ci pour séduire ses partenaires potentiels ? Nous avons récemment posé la question à Gunvor. Silence radio sur ce point, comme sur la plupart de nos interrogations.

Outre sa carte « russe », Gunvor a sorti un deuxième as de sa manche. À la différence de la République du Congo, le négociant helvétique bénéficie d'un accès aisé au crédit auprès des grandes banques actives dans le financement du négoce. Le groupe propose alors aux autorités congolaises un prêt gagé sur le pétrole, soit une forme d'hypothèque sur de futures livraisons d'or noir. Dans le jargon, il s'agit d'un « préfinancement » ou d'un « prépaiement ». Dans le monde du négoce, cette formule est classique pour remporter des marchés, dans la mesure où les firmes opèrent souvent dans des pays suscitant la méfiance des créanciers, et qui sont, par conséquent, à la recherche de liquidités prêtées à des taux abordables. Dans ce type d'opérations, une banque fournit souvent des capitaux au négociant, qui les prête à son tour à la société pétrolière nationale, tout en se portant garant vis-à-vis de l'établissement financier, en cas de défaut. L'opération peut être risquée, mais aussi très lucrative. Avec cette carte financière, Gunvor n'hésite pas à jouer gros, des dollars plein les yeux.



## Les contrats



**En promettant de l'argent frais et en murmurant à l'oreille du Kremlin, Gunvor a su convaincre. Les affaires sérieuses peuvent donc commencer au Congo...**

Selon des documents que nous avons pu consulter, Gunvor conclut, le 3 juin 2010, un premier contrat avec la Société nationale des pétroles congolais (SNPC). Le papier porte la signature du fils du président, « Kiki ». Trois livraisons sont effectuées en octobre, en novembre et en décembre 2010. Mais ces trois cargaisons ne sont qu'une mise en bouche. Le plat de résistance est entamé en janvier 2011, avec la signature d'un second contrat qui débouche, au cours des mois suivants, sur l'enlèvement de 19 tankers

de pétrole brut supplémentaires, valant chacun quelque 100 millions de dollars. Entre 2010 et 2012, Gunvor lève vingt-deux cargaisons de pétrole brut, dont la valeur totale

---

« Entre 2010 et 2012, Gunvor lève vingt-deux cargaisons de pétrole brut, dont la valeur totale s'élève à environ 2,2 milliards de dollars. Gunvor est-elle vraiment la seule société à s'intéresser à cet or noir ? »

---

s'élève à environ 2,2 milliards de dollars. Gunvor est-elle vraiment la seule société à s'intéresser à cet or noir ? Bien sûr que non, mais ses concurrents n'ont aucune chance d'y toucher, car aucun de ces deals ne fait l'objet d'un



appel d'offres. L'article 28 du Code congolais des marchés publics stipule pourtant que : « Les marchés publics sont passés après mise en concurrence des candidats potentiels sur appel d'offres. » Ces deux contrats sont donc illégaux au regard de la loi congolaise. Sollicitée par Public Eye, Gunvor n'a pas souhaité s'exprimer sur ce point. Pour sa part, « Kiki » se borne à déclarer que le Congo est « un État souverain, qui peut donc légitimement choisir ses partenaires, comme le font tous les pays. Cela s'est fait en toute transparence et en toute légalité. »

Le Congo a émis le souhait d'obtenir un afflux d'argent frais. Pas de problème pour Gunvor, qui profite de sa solide assise financière et de sa bonne réputation pour trouver, sans tarder, une banque de financement : BNP Paribas. Entre janvier 2011 et septembre 2012, six ac-

cords de préfinancement sont signés entre Gunvor et la SNPC pour des tranches de 125 millions de dollars chacun, soit un total de 750 millions de dollars. Selon une source proche du dossier, BNP Paribas s'engage à hauteur de 95 à 100 millions de dollars pour quatre d'entre eux, alors que Gunvor prête la somme restante pour atteindre les 125 millions demandés. Deux autres préfinancements ont été avancés entièrement sur les fonds propres de Gunvor, selon nos informations. Le négociant devient ainsi « la banque du Congo », sans toutefois être soumis aux réglementations applicables aux institutions financières. Une activité qui se révélera très profitable.

# Les profits

**Les négociants adorent se présenter comme de simples « déménageurs », qui se contentent de transporter les matières premières « du lieu de leur extraction (...) à l'endroit où elles sont le plus nécessaires », ainsi que l'explique Gunvor sur son site internet. Un descriptif fidèle à la réalité ? Regardez grâce à quelles activités le négociant a pu faire marcher la caisse enregistreuse ! L'exercice est fastidieux, mais très intéressant.**

Pour évaluer les bénéfices enregistrés par Gunvor, nous nous sommes penchés sur les détails des contrats. Nous avons pu consulter un projet de contrat portant sur le premier préfinancement à la SNPC, qui indique que Gunvor prêtait à « Kiki » à un taux d'intérêt situé entre 2,7 % et près de 3 %. Ce taux est « à peu près équivalent au taux d'intérêt que la BNP Paribas faisait à Gunvor », précise une source au fait de la transaction. Là-dessus, Gunvor ne gagne donc rien, mais elle « se rattrapait considérablement sur les « *arrangement fees* » – sortes de frais contractuels censés couvrir les coûts de mise en place du crédit et qui s'appliquent indépendamment de la période de remboursement. Comme les « *arrangement fees* » payés par la SNPC à Gunvor étaient nettement plus élevés que les frais dont le négociant devait s'acquitter auprès de BNP Paribas, la société suisse a empoché plus de 14 millions de dollars sur les quatre préfinancements de l'année 2011, selon nos informations.

Gunvor a aussi joué sur les gains de change. Le contrat de prépaiement a en effet été conclu en dollars, mais les cargaisons de brut étaient payées en euros. Dans le document que nous avons pu consulter, il est stipulé que Gunvor verserait « les montants demandés dans un délai maximum de huit jours, en euros, après conversion au taux de change applicable à la date du décaissement concerné ». Concrètement, cela signifie que le négociant suisse peut, dans ce laps de temps, choisir le moment où le taux de change lui est le plus favorable pour s'acquitter de son versement. Selon nos calculs, cette condition a permis à Gunvor d'ajouter 10,9 millions de dollars à son escarcelle, grâce aux opérations sur le taux de change dollars/euros. Avec les quatre préfinancements de 2011, elle a empoché plus de 25 millions de dollars. Jouer au banquier peut rapporter gros !

Mais bien sûr, Gunvor veut aussi s'enrichir en pratiquant son cœur de métier : le négoce de pétrole brut. En République du Congo, dont la majorité de l'or noir est destinée à la Chine, cette activité est extrêmement lucrative. « Le brut congolais, c'est une machine à imprimer

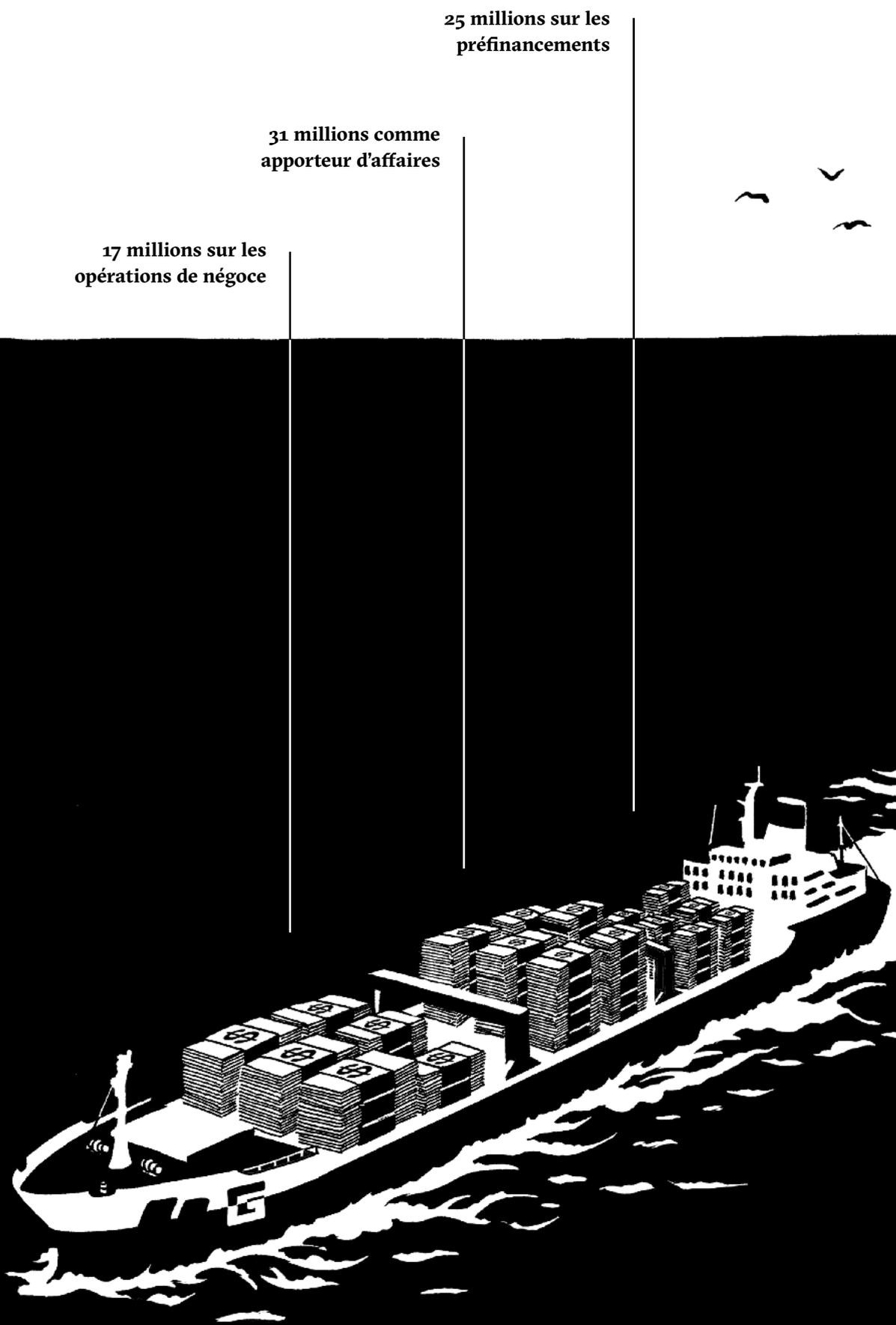
des billets de banque », nous a confié une source. Selon elle, « cette générosité n'est évidemment pas gratuite et s'accompagne toujours d'un accord de commissionnage (*sic !*) en direction d'officiels congolais ». En clair : l'élite congolaise accorderait aux négociants des réductions sur le prix du baril, ce qui leur permettrait d'accroître leurs marges et de renvoyer l'ascenseur via des commissions. Un pillage discret, mais efficace des recettes publiques, dont une part se retrouve dans des mains privées. La population congolaise, propriétaire naturelle du pétrole vendu par la société étatique, reste quant à elle victime de la pauvreté.

Les traders qui font affaire avec le Congo dégagent une marge oscillant entre 0,80 à 1,50 dollar par baril de pétrole, alors que la norme se situe autour de 0,30 à 0,40 dollar. Elles dépassent régulièrement 1 %. « Aucun service ne saurait justifier de telles marges », explique le responsable du financement du négoce d'une grande banque sise à Genève. Et de préciser, au sujet du Congo : « L'absence d'appel d'offres et l'ampleur des marges que réalisent les négociants expliquent pourquoi nous avons cessé de financer des opérations au Congo. »

En 2010, Gunvor obtient donc trois tankers de 920 000 barils chacun. L'année suivante, elle reçoit une cargaison par mois, soit un quart de la production commercialisée par la SNPC pour le compte de l'État. Le négociant affrète encore sept navires à Pointe-Noire au premier semestre 2012, puis le filon se tarit en raison de l'enquête pénale ouverte en Suisse. Durant cette période bénie, l'argent coule à flots pour le négociant helvétique : selon nos estimations, 2,8 millions de dollars en 2010, 16,6 en 2011, et 5,15 en 2012 ; soit un total de 24,55 millions.

Grâce à sa double casquette de commerçant et de banquier, la société genevoise encaisse en 2011 près de 17 millions sur les opérations de négoce et 25 millions sur les préfinancements. Mais, pour connaître l'ensemble des gains réalisés par Gunvor au Congo, je dois encore vous parler de ses activités d'entremetteur. Le négociant a en effet joué le rôle d'apporteur d'affaires auprès des autorités congolaises pour le compte de deux entreprises, l'une brésilienne et l'autre française, en échange de juteuses commissions. Concrètement, Gunvor s'est engagée à s'assurer que les marchés publics payés en partie avec l'argent des préfinancements soient attribués aux « bonnes » sociétés. Le service n'est pas gratuit, et notre cher négociant a touché la coquette somme de 31 millions de dollars pour avoir joué de son influence. Une *success story* entrepreneuriale ? Pas tout à fait, car l'une de ces sociétés se trouve aujourd'hui au cœur de l'un des plus gros scandales de corruption qu'ait connu le Portugal.

Je vous raconte...



# Le grand détournement

**Sur le papier, tout était clair : les préfinancements accordés par Gunvor à la SNPC devaient servir au développement des infrastructures pétrolières étatiques. C'était écrit noir sur blanc dans les contrats, et c'était conforme aux engagements pris par l'État congolais vis-à-vis du Fonds monétaire mondial, qui venait d'alléger la dette publique du pays. Pourtant, rien ne s'est passé de cette manière.**

Dévoiant les clauses de son propre contrat, Gunvor fait du lobbying auprès des autorités congolaises pour que celles-ci octroient des travaux de construction – sans aucun rapport avec l'industrie pétrolière – à la firme brésilienne Asperbras. En échange, cette dernière s'engage à verser à Gunvor une belle commission, fixée à 7,5 % du montant de tout contrat octroyé à Asperbras par les autorités congolaises. Pour entrer en affaires avec Brazzaville, le groupe brésilien s'adjoint aussi les services de deux hommes qu'on ne présente plus : Jean-Marc Henry et Maxime Gandzion, les intermédiaires vedettes de Gunvor.

Et la manœuvre est efficace : en 2011, Asperbras est mandatée par l'État congolais pour construire une grande zone industrielle, à 80 kilomètres de Brazzaville, dans le cadre d'un projet devisé à 500 millions de dollars, dont la moitié a été payée grâce à deux prêts de Gunvor. Pour avoir joué de son influence, le négociant reçoit 21 millions de dollars de commissions, selon nos informations. Henry et Gandzion ne sont pas en reste. Au cours de l'année 2011, Asperbras leur verse 17 millions de dollars. La société brésilienne obtient encore d'autres contrats, portant le montant total à quelque 1,5 milliard de dollars. La plupart de ces mandats sont très éloignés du cœur de métier d'Asperbras, spécialisée dans les tuyaux et les raccords en PVC pour l'irrigation agricole.

La firme est par exemple chargée, dans le cadre du programme « Santé pour tous », de la construction d'un hôpital général dans chacun des douze départements du pays. Dans le cadre du programme « Eau pour tous », Asperbras est mandatée pour réaliser 4000 forages hydrauliques. Chacun d'entre eux est facturé 75 000 euros. Comme le relève *Le Canard enchaîné*, cette somme est cinq à sept fois supérieure à celle nécessaire pour les mêmes travaux au Sahel, où l'eau est pourtant nettement plus rare que dans la forêt tropicale congolaise. Avec des projets surfacturés de la sorte, on ne peut s'empêcher de se demander si des fonds n'ont pas circulé en sens inverse.

Laissez-moi maintenant vous présenter l'homme chargé de représenter Asperbras au Congo : José Veiga. Ancien

agent de joueurs de football, le Portugais a eu quelques démêlés avec la justice, qui ne l'ont pas empêché de se ménager une place de choix à la cour de Sassou Nguesso, notamment auprès de ses enfants, Denis-Christel et Claudia. Il est aussi très à l'aise avec Gilbert Ondongo. Et le travail de José Veiga pour Asperbras est rondement mené. L'argent coule à flots, par le canal des circuits sophistiqués que le Portugais a mis en place, via une banque du Cap-Vert dont il est de loin le principal client, et de comptes suisses. Les dirigeants brésiliens d'Asperbras, les frères Colnaghi, sont comblés. Ils s'offrent une superbe propriété sur la très huppée Star Island, en face de Miami, pour quelque 30 millions de dollars...

La roue tourne au second semestre de 2014. À cette époque, le Ministère public de la Confédération, qui enquête depuis plus de deux ans sur les activités de Gunvor au Congo, fait appel aux autorités portugaises, car beaucoup d'argent transite vers les comptes suisses de Gandzion et de Henry, à travers les réseaux mis en place par José Veiga et Asperbras. À Lisbonne, les autorités judiciaires lancent l'opération « Route de l'Atlantique », allusion aux jets transportant aussi bien des personnes que du liquide, selon les allégations de la justice.

Lors d'une perquisition dans une villa baptisée « la maison du ministre », parce qu'elle est mise à disposition de Gilbert Ondongo, la police portugaise trouve trois millions d'euros et plus de quatre millions de dollars en liquide. Le ministre s'est aussi offert un bel appartement dans l'artère la plus chic de Lisbonne, avec des fonds provenant d'une société congolaise « contrôlée » par José Veiga, d'après l'enquête. Selon la justice portugaise, cette somme est une contrepartie directe aux contrats obtenus par Asperbras. En clair : un pot-de-vin. Arrêté en janvier 2016, José Veiga figure parmi la dizaine de personnes, dont des dirigeants d'Asperbras, suspectées de corruption, de blanchiment et de fraude fiscale dans cette affaire.

En 2011, Gunvor et ses deux intermédiaires, Jean-Marc Henry et Maxime Gandzion, vont encore toucher des commissions sur un autre marché public congolais. La société française NTA décroche le mandat de réhabiliter les infrastructures fluviales du Congo, qui ont sombré dans la vétusté depuis la guerre de 98-99. Il s'agit de rénover les docks et de mettre à flot des bacs, des pousseurs et des barges avec, pour objectif, de multiplier au moins par deux les capacités de trafic du fleuve Congo. Les commissions attribuées par NTA aux apporteurs d'affaires pour l'obtention de ce contrat mirobolant se chiffrent à 21,7 millions : 7,7 millions pour Gandzion, 4 pour Henry et 10 pour Gunvor. Un métier très lucratif, dans lequel les opportunités ne manquent pas. Le patron de la société française le reconnaît lui-même : « Si on n'avait pas payé, on n'aurait pas eu d'activités au Congo. »

## José Veiga, o empresário que já foi acusado de quase tudo



Antonio José da Silva Veiga  
Le « Monsieur Afrique portugais »

- A été agent de joueurs de football célèbres, comme Luis Figo, avant de devenir directeur du Benfica de Lisbonne.
- S'est lui-même transféré avec succès dans les affaires en Afrique.
- Véritable meneur de jeu : a reçu une commission de plus de 100 millions d'euros d'Asperbras pour avoir obtenu le mandat de construire douze hôpitaux au Congo, dans le cadre du projet « Santé pour tous ».
- Adeptes de l'antijeu : l'hebdomadaire portugais *Expresso* le décrit comme « l'entrepreneur qui collectionne les chefs d'accusation ».
- Avant-centre dans l'une des plus grosses affaires de corruption qu'a connu le Portugal, la « Route de l'Atlantique ».
- Maxime : « Tout ce qui compte, c'est de gagner, et il n'y a pas de victoire morale. »



## Operação Rota do Atlântico



Gilbert Ondongo  
Vénal ministre des Finances congolais

- A été successivement ministre du Travail, des Finances, puis de l'Économie depuis 2015.
- Cosmopolite : a acheté un bel appartement dans l'artère la plus chic de Lisbonne, et s'est fait offrir des séjours de luxe au Ritz de la capitale portugaise et à l'Hôtel Danieli de Venise.
- Préfère payer en liquide : dans une demeure où il séjournait, à Cascais, une station balnéaire chic proche de Lisbonne, les autorités portugaises ont trouvé trois millions d'euros et plus de quatre millions de dollars en cash.
- Affirme : « Nous travaillons à améliorer la gouvernance dans notre pays. Il faut que partout il y ait de la transparence, que partout il y ait de la responsabilité et que partout on soit obligé de rendre compte à ceux qui nous donnent le mandat d'agir. »

Palace à Venise et villa au Portugal : il fait bon être ministre des finances à Brazzaville



# Les flux financiers

**Les deals conclus au Congo rapportent des millions à Gunvor. Mais ils attirent aussi l'attention de la justice, qui se pose une question centrale : pourquoi de tels montants ont-ils été versés à d'obscures sociétés à Hong Kong ?**

La calculatrice en main, arrêtons-nous un instant sur quelques chiffres clés. En 2011, les activités de Gunvor au Congo lui ont rapporté plus de 73 millions – près de 17 en tant que négociant, plus de 25 en tant que banque et 31 comme intermédiaire. Ce chiffre représente plus de 20 % des profits totaux réalisés par la firme, cette année-là. Et c'est également 20 % du budget dévolu à la santé par la République du Congo en 2011. Cette même année, selon les statistiques de la Banque mondiale, le pays a reçu 88,9 millions de dollars au titre de l'aide au développement. À elle seule, Gunvor a donc gagné au Congo presque autant que le montant de l'aide internationale reçue par le pays. Ou 1241 fois plus que les 59 000 francs de soutien versés à la République du Congo par le « pays d'adoption » du négociant, le Canton de Genève, selon les chiffres de la DDC.

Mais les contrats conclus au Congo ne sont pas qu'une source de profits pour le négociant, ils sont aussi une source d'ennuis. Pour Gunvor, le conte de fées congolais prend fin à partir du 20 décembre 2011, lorsque le Bureau suisse de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) transmet au Ministère public de la Confédération un document de 21 pages, que Public Eye a pu consulter en partie, dans lequel il fait état de soupçons communiqués cinq jours plus tôt par Clariden Leu. Ces soupçons ont été éveillés par des mouvements sur des comptes suisses appartenant à quatre sociétés aux noms mélodieux – tels qu'Armada ou Petrolia – enregistrées dans des lieux exotiques comme le Belize, les îles Vierges britanniques ou encore Malte. Une de ces « entreprises » appartient à Henry, une autre à Pascal C., le « *business developer* » de Gunvor, et les deux dernières à Yoann Gandzion, le fils de Maxime, alors inconnu dans le monde des affaires. On peut supposer que le compte a été ouvert à son nom, car son père est officiellement le « conseiller spécial » du président Sassou Nguesso.

C'est sur les comptes de ces sociétés que Gandzion et Henry sont copieusement rétribués pour leurs services d'intermédiaires. Pour chacun des six préfinancements accordés par Gunvor à la SNPC, ils touchent en moyenne un total de 1,2 million de dollars, selon nos informations. Pour chaque cargaison, ils perçoivent en outre 300 000 dollars. À quoi s'ajoutent encore les commissions versées par Asperbras et NTA, qui se comptent en millions. Au cours de

l'année 2011, Gandzion reçoit ainsi plus de 10 millions de dollars de Gunvor. Ces sommes extravagantes auraient dû alerter Clariden Leu. Pourtant, il ne se passe rien.

Il faut attendre l'absorption de Clariden Leu par Credit Suisse, fin 2011, pour que la sonnette d'alarme soit réellement tirée. Motif : les comptes du fils Gandzion enregistrent de (trop) nombreuses sorties d'argent. Durant cette année-là, à l'apogée des affaires de Gunvor au Congo, Yoann verse en effet un total de 4,7 millions de dollars à plusieurs entités basées à Hong Kong. Plus inquiétant

---

**« Pourquoi le fils de l'intermédiaire verse-t-il 4,7 millions à des ressortissants chinois, dont certains sont des criminels avérés ? »**

---

encore : ces sociétés appartiennent à onze ressortissants chinois, dont plusieurs seraient liés au crime organisé ou ont été condamnés pour des crimes financiers. Pourquoi le fils de l'intermédiaire transfère-t-il de tels montants à des individus si peu recommandables ? Nous verrons bientôt qu'il y a des raisons de penser que cet argent a servi *in fine* à rémunérer des agents publics congolais. Sollicité à de multiples reprises, l'avocat de Maxime Gandzion n'a pas souhaité répondre à nos questions sur ce point.

Ces paiements suscitent aussi la curiosité du Ministère public de la Confédération, qui décide d'ouvrir une procédure pénale pour « soupçon de blanchiment d'argent ». Les comptes de Yoann Gandzion, Jean-Marc Henry et Pascal C., sont bloqués ; une perquisition a bientôt lieu dans les bureaux de Gunvor. Le MPC adresse par ailleurs une demande d'entraide judiciaire à Hong Kong, notamment pour déterminer si les onze Chinois ont rétrocédé des montants à des officiels congolais, une éventualité qui constituerait l'infraction préalable au blanchiment d'argent. L'affaire est toujours en cours.

En enquêtant, le Ministère public de la Confédération met le doigt sur un autre élément troublant : Gunvor a eu recours à une petite fiduciaire, la même qui gérait les comptes bloqués chez Clariden Leu, pour effectuer des versements suspects à destination d'une société basée – encore ! – à Hong Kong, Atis HK Limited. Début mai 2011, Gunvor fait verser 10,6 millions de dollars à cette société. De là, l'argent est redirigé vers une autre société de Hong Kong, puis les fonds sont disséminés sans que l'on sache à qui ni pour quelle raison. La justice suisse cherche toujours à élucider cette « énigme ». L'enquête porterait aussi désormais sur un Israélien et un Français, à qui appartiendrait la société de Hong Kong. Gunvor a refusé de nous dire à qui les 10,6 millions de dollars ont été transférés et pour quelle raison.



Voici ce que nous savons avec certitude : le négociant a versé un total de 31,9 millions de dollars à Petrolia, la société des Gandzion, à Armada, appartenant à Henry, et à la mystérieuse Atis de Hong Kong. Ces versements ont déclenché l'ouverture d'une procédure pénale contre X pour soupçon de blanchiment d'argent en janvier 2012, point de départ d'une véritable saga judiciaire. Sur la base d'une plainte déposée par Gunvor, fin 2012, le dossier s'est compliqué d'une autre procédure pour « escroquerie » dirigée contre Pascal C., entre-temps licencié, soupçonné d'avoir empoché des commissions, ainsi que contre Jean-Marc Henry. Refusant de porter seul la responsabilité des malversations, Pascal C. a répliqué

en portant plainte contre Gunvor pour « dénonciation calomnieuse ». Une quatrième procédure, instruite pour « blanchiment », a été ouverte à l'encontre des deux gestionnaires israélien et français ayant mis sur pied les circuits financiers destinés à opacifier les destinataires des paiements de Gunvor.

Dans l'attente des jugements, la question reste entière : qui a bénéficié de ces millions *in fine* ? Et, s'il s'agissait bien de pots-de-vin, qui chez Gunvor était au courant de leur existence ? « L'un des objectifs est de déterminer si ces personnes font partie d'un système ou si elles ont agi de leur propre chef », explique le procureur général de la Confédération, Michael Lauber.

## La ligne de défense



**Un « employé félon » qui a agi à l'insu de sa hiérarchie et contre les intérêts de l'entreprise. Voici la version de l'histoire à laquelle Gunvor veut nous faire croire. Et pourtant, les arguments venant contredire cette thèse sont nombreux.**

Lorsque la RTS révèle, en juillet 2012, que le Ministère public de la Confédération enquête depuis janvier pour « soupçon de blanchiment d'argent » sur les opérations menées par Gunvor au Congo, le négociant genevois ne se contente pas d'un « *no comment* » habituel, mais adopte une ligne de défense plus soignée. L'affaire relève du « cas individuel d'un employé dont le contrat de travail a été résilié ». Le message est clair : Gunvor n'y est pour rien. En novembre, la firme passe à l'offensive et porte plainte contre son ancien employé, Pascal C., se déclarant « victime » de ses agissements.

Mais cette thèse facile de « l'employé félon » est-elle crédible ? Est-il réellement possible que plus de 30 millions de dollars de commissions aient été versés « à l'insu » de Gunvor ? Comment un employé qui n'avait pas le contrôle des finances a-t-il pu débloquer de tels montants ? Selon des sources proches du dossier, citées dans *Le Temps* et qu'on devine surtout « proches » de Gunvor, l'histoire est simple : « Les versements ont

été fractionnés en dizaines de petits montants, ce qui empêchait Gunvor d'avoir une vision claire des sommes en jeu. » Le négociant précise : « Nos systèmes de contrôles internes ont été détournés par notre ancien employé dans le but de s'enrichir aux dépens de Gunvor. » Quant aux intermédiaires ayant bénéficié de ces commissions, leurs contrats « ont été signés par l'ex-employé en contravention aux procédures applicables en matière de pouvoirs de signature ». Si tel est le cas, pourquoi ses supérieurs lui ont-ils accordé *a posteriori* des droits de signature, au moment où Credit Suisse s'est mise à poser (trop) de questions ? Ce serait « à sa demande expresse, sur la base d'informations lacunaires et trompeuses ».

---

**« Mais cette thèse facile de « l'employé félon » est-elle crédible ? Est-il réellement possible que plus de 30 millions de dollars de commissions aient été versés « à l'insu et au détriment » de Gunvor ? »**

---

Si ce « prince du pétrole », comme l'a surnommé *Le Temps*, est l'unique coupable, on peut aussi se demander pourquoi la firme a réagi si timidement après l'ouverture de l'enquête, attendant de longs mois après la perquisition



pour le licencier. Dans un premier temps, Gunvor aurait même tenté un divorce à l'amiable, en proposant à Pascal C. de devenir « consultant externe ». La médiatisation du cas et la crainte de perdre ses relations bancaires, notamment avec BNP Paribas, ont poussé Gunvor à changer de stratégie. La société a porté plainte contre son ancien employé pour escroquerie. Selon Gunvor, ce délai de dix mois entre l'ouverture de la procédure et le dépôt de sa plainte correspond au temps nécessaire pour mener une enquête interne.

De nombreuses questions restent sans réponse. Gunvor a réalisé au Congo des profits à neuf chiffres, mais personne, au sein de la direction, n'a apparemment jugé bon de s'interroger sur la manière dont de telles quantités de pétrole ont pu être obtenues d'un pays aussi corrompu que le Congo. Comment imaginer que les dirigeants de Gunvor n'aient pas suivi de près des opérations à 2,2 milliards de dollars, *a fortiori* après s'être autant engagés pour obtenir ces marchés ? Pas un mot à ce sujet. La diplomatie triangulaire entre Moscou, Brazzaville et la société genevoise a-t-elle aussi été menée par un employé subalterne ? Silence radio.

La position de Gunvor contraste vivement avec celle de cet ex-employé accusé de tous les maux. Au printemps 2017, Pascal C. a, selon les informations en notre possession, concédé devant la justice avoir participé activement au

paiement de commissions qu'il savait destinées à des officiels étrangers – dont une part au clan du président Sassou Nguesso. Il affirme avoir agi en sa qualité d'employé et à la connaissance de ses supérieurs. Dès 2007, date de son entrée en fonction chez Gunvor, il aurait appris d'autres collaborateurs que Gunvor payait des commissions pour obtenir des marchés.

Quelles leçons la société a-t-elle retenues de cette affaire ? Dans ses prises de position, Gunvor affirme avoir « fourni des efforts considérables » et procédé à des « améliorations » significatives de ses procédures internes de conformité et antifraude, qui reposeraient désormais sur les « standards (...) les plus élevés ». Pour connaître l'impact que ces améliorations ont concrètement produit sur la conduite des opérations du négociant, il faudra repasser. Une chose est sûre : ces mesures n'ont pas convaincu tout le monde. Longtemps numéro un mondial du financement du négoce, la Banque BNP Paribas a rompu avec Gunvor dans le sillage de la procédure pénale\*. Pour Public Eye, un banquier exprime son scepticisme d'une formule limpide : « Tout le monde peut faire des erreurs, mais il faut les assumer. Le problème, avec Gunvor, réside dans la réponse à ces erreurs. »

\* Le Temps, « Brouille entre le géant du pétrole Gunvor et BNP Paribas », 28.6.2013.

## La fuite en avant

Genève, plate-forme de "Kremlin Oil"



**Secouée par ces affaires judiciaires et discréditée auprès de sa principale banque, Gunvor ne se laisse pas abattre pour autant. Au contraire, la société passe à la vitesse supérieure, n'hésitant pas à prendre des risques inouïs pour relancer ses affaires au Congo.**

Qu'importent les procédures judiciaires en cours. À l'été 2012, Gunvor est bien décidée à reprendre au plus vite l'exportation de pétrole brut congolais. Pour ce faire, le négociant peut compter sur l'irremplaçable Maxime Gandzion. En juillet 2012, le groupe helvétique signe un contrat avec... Yoann Gandzion, le fils, dont les comptes ont été bloqués par les autorités suisses et qui a effectué les versements suspects à destination de Hong Kong. Il se trouve ainsi intronisé dans le rôle de l'agent officiel, comme le montre un « *service agreement* » que Public Eye a pu consulter. Ce contrat prévoit que Yoann touche 300 000 dollars par cargaison de brut et 1,3 million de dollars par préfinancement. Un air de déjà vu, puisqu'il

s'agit à peu de chose près des mêmes commissions que celles octroyées à son père et à Jean-Marc Henry dans le cadre du précédent accord. Le nouveau contrat comporte une clause anticorruption en dix points, mentionnant le fait que Yoann est tenu de « se conformer pleinement aux lois applicables contre la corruption ». De la poudre aux yeux ? Parlant des premiers contrats entre Gunvor et le duo Gandzion-Henry, une source nous confiait : « La logique qui prévaut est la suivante : on paie un intermédiaire et on le met en garde contre l'interdiction de reverser des commissions à des officiels. Ce qu'il fait ensuite de l'argent ne nous regarde absolument pas. »

Selon nos informations, ce n'est pas Yoann mais son père Maxime qui est à la manœuvre pour tenter de relancer les affaires congolaises de Gunvor. Le 13 novembre 2012, Gandzion père participe au voyage organisé pour le président Sassou Nguesso, reçu en grande pompe au Kremlin par Vladimir Poutine. Sur une photo mise en ligne à l'époque, on le voit d'ailleurs serrant la main du président russe. Les bons offices de Maxime Gandzion ne semblent toutefois pas produire les résultats escomptés.

À l'exception d'une cargaison de brut obtenue fin 2012, Gunvor ne reçoit plus un seul baril congolais.

Mais Gunvor ne s'avoue pas vaincue. Pour reconquérir le marché, la firme sollicite un autre de ses intermédiaires « africains » : Olivier Bazin. Si le pedigree de Jean-Marc Henry comme celui de Maxime Gandzion paraissent sulfureux, les deux hommes font pâle figure à côté d'Olivier Bazin. Tentez l'exercice chez vous, sur votre ordinateur. Tapez « Olivier Bazin » dans votre moteur de recherche. N'oubliez pas d'ajouter son surnom, « Colonel Mario », pour éviter toute confusion avec un avocat genevois ou un ostéopathe spécialisé dans les dysfonctions pelviennes féminines. Sur la première page de résultats apparaissent toutes sortes de qualificatifs et de termes évocateurs : « blanchiment d'or foireux » ; « les fausses barbes » ; « milieu et barbouzes » ; un « banquier suisse » qui raconte « comment blanchir de l'argent » ; « Procès du Cercle Concorde » ; « Sarkozy » ; « l'Africain » ; etc. Et les sources ne sont pas d'obscurs sites complotistes, façon Breitbart News, mais *Libération*, *Le Figaro*, *France 3* ou *Le Nouvel Obs*.

---

**« Si le pedigree de Jean-Marc Henry comme celui de Maxime Gandzion paraissent sulfureux, les deux hommes font pâle figure à côté d'Olivier Bazin. »**

---

Voilà déjà de quoi esquisser à grands traits un personnage haut en couleur. Après trois clics, il devient difficile d'imaginer qu'une société dotée de procédures internes destinées à s'assurer de l'intégrité de ses partenaires puisse avoir recours aux services d'un homme au curriculum vitae aussi chargé ; un homme condamné en 2009 dans une sombre histoire de contrebande et de blanchiment d'or, alors qu'il agissait pour le compte d'Ali Bongo, l'actuel président du Gabon. Et, en effet, si l'on s'en tient à la version de Gunvor, Olivier Bazin « n'avait pas passé le test de conformité interne », comme le négociant l'a expliqué en 2014, en réponse aux questions d'Agathe, pour le site d'informations français *Mediapart*. Son contrat de consultant aurait été résilié au 30 janvier 2013. Cette affirmation n'est pas tout à fait exacte, mais n'allons pas trop vite.

Commençons par nous intéresser aux conditions dans lesquelles la collaboration entre Gunvor et Bazin a débuté. Nous sommes en 2007, et le banquier genevois François Rouge craint pour ses fonds investis dans le cercle de jeux parisien Concorde. Il cherche à remettre de l'ordre dans un milieu trouble rassemblant grand banditisme

corso-marseillais et politiciens français de premier plan. Olivier Bazin entre à son service et prône « une reconquête de territoire » qui prévoit la « corruption de juges et de policiers, l'exercice de pressions et (...) même des solutions radicales et définitives » ! En contrepartie, le Français demande à François Rouge de l'introduire auprès des autorités angolaises, afin d'obtenir des cargaisons de pétrole brut pour le compte de Gunvor. Selon ses déclarations ultérieures devant les autorités policières, il rencontre bien à Dubaï le président de l'ancienne colonie portugaise, José Eduardo Dos Santos. Dans cette affaire, Bazin est finalement blanchi par la justice (ce qui n'a pas toujours été le cas), mais il ne décroche pas de contrat en Angola.

La suite de son parcours pour le négociant est plus floue. En 2015, dans un projet de courrier qu'il comptait adresser à Gunvor pour réclamer son salaire d'appareteur d'affaires, Olivier Bazin récapitule ses activités. Il confirme avoir signé, fin janvier 2013, « un contrat de rupture » signifiant la fin de ses rapports de travail formels avec le négociant. Mais, une semaine plus tard, le 7 février 2013, il dit avoir organisé une rencontre à Paris entre deux responsables de Gunvor et Claudia Sassou Nguesso, la fille du président. En réalité, sa besogne se poursuit discrètement, surtout en 2014. En mars, Gunvor obtient grâce à Bazin une cargaison de brut en Côte d'Ivoire « avec des conditions plus qu'avantageuses ». Pour *Mediapart*, Agathe avait alors détaillé les paiements de commissions à une obscure société de consulting basée à Abidjan, sans référence dans le monde du pétrole. Le média français s'étonnait par ailleurs que Gunvor ait correspondu essentiellement avec le ministre de l'Intérieur, alors que le pétrole relève, en principe, du Ministère de l'Énergie...

Pour avoir « aidé Gunvor à renouer des relations et à poursuivre ses activités au Congo-Brazza et en Côte d'Ivoire », Bazin réclame d'être payé 300 000 euros. Il énumère le travail accompli pour le négociant depuis deux ans : « 16 voyages à Abidjan, Brazza, Malabo ; plus de 30 meetings au siège de Gunvor à Genève ; plus de 50 meetings à Paris, Bruxelles, Londres, etc. avec nos homologues africains ». Que de kilomètres parcourus pour un « ancien » collaborateur...

Selon les écrits de Bazin, Gunvor est à deux doigts de reprendre du service au Congo, en 2014. Des contrats sont signés en juillet et le négociant est censé recevoir la première cargaison de brut au mois d'août ; la première d'une longue série. Tout semble annoncer un retour en fanfare de Gunvor à Brazzaville. Mais les événements vont prendre une tournure inattendue. Car, s'il manquait un ingrédient à cette histoire rocambolesque, c'est bien une vidéo accablante tournée en caméra cachée.

Patience, nous y venons...

# Une vidéo accablante

**Un restaurant parisien, au printemps 2014. Trois hommes sont assis autour d'une table et discutent à bâtons rompus. Ils parlent des affaires de Gunvor au Congo. Jusqu'où le négociant genevois est-il prêt à aller pour accéder de nouveau à l'or noir congolais ? Silence, on tourne.**

En juin 2014, les avocats de Pascal C. et de Jean-Marc Henry prennent contact avec Gunvor. Ils disent détenir des preuves des pratiques corruptrices du négociant en Afrique, dont une vidéo. Les avocats mettent un deal sur la table : cet enregistrement pirate restera confidentiel si Gunvor retire les plaintes déposées contre leurs clients. Sans réponse de la part de la firme genevoise, les avocats décident de remettre toutes les pièces – une vidéo, des enregistrements audio et des documents écrits – au procureur en charge de l'affaire.

Public Eye a pu visionner cette fameuse vidéo, de provenance inconnue. Elle a été tournée entre fin avril et mi-mai 2014, dans un hôtel parisien situé près des Champs-Élysées, selon une source. La qualité de l'image laisse à désirer : on aperçoit, accroché au mur, un tableau dans son opulent cadre doré, devant lequel trois hommes sont attablés, deux en costume sombre, le troisième portant une chemise bleu clair. Deux des protagonistes tournent le dos à la caméra, tandis que le troisième y fait face. Ils commandent un Perrier.

Qui sont ces hommes ? Le premier est Bertrand G.\*, le successeur de Pascal C. au poste de « business developer » chez Gunvor. À son côté se trouve le fameux Olivier Bazin, dont le contrat avec Gunvor a soi-disant été résilié en janvier 2013. Face à eux est assis un homme qui se présente sous le nom d'André et « frère » du fils du président congolais « Kiki », bien qu'il ne faille pas entendre ce terme sous son acception européenne.

Olivier Bazin semble avoir été l'instigateur de cette réunion, mais, alors que la discussion avance, il s'avère bien moins loquace que ses deux interlocuteurs. Les trois hommes discutent de la manière dont il faut relancer les affaires de Gunvor au Congo, et font le point sur ce qui n'a pas fonctionné dans le précédent contrat.

Bertrand G.

André

Olivier Bazin



André se montre mécontent :

« L'argent n'est pas arrivé à bon port. Denis Christel ne touchait presque rien. »

« On ne sait pas ce qui s'est passé », affirme-t-il, avant d'ajouter : « On versait des commissions, on était persuadé que tout se passait bien au niveau de la SNPC (ndlr. la compagnie pétrolière nationale). »

Bertrand G. semble comprendre l'agacement de son interlocuteur, et tente de l'apaiser :

Mais qu'entend-il par « tout se passait bien » ? La suite de la discussion nous aide à comprendre.

\* Nom connu de la rédaction et de la justice.

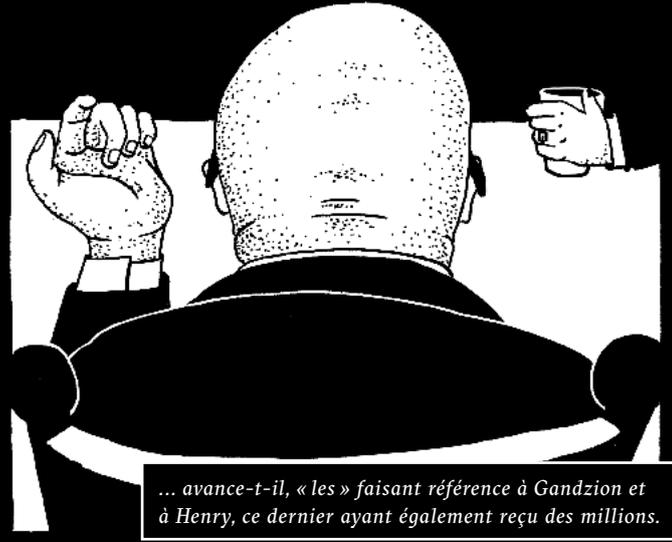
André affirme vouloir simplement savoir comment Gunvor compte, désormais, gérer les « intérêts » de son « frère Kiki ». Car il sait que le précédent deal ne s'est pas déroulé comme prévu.

« Quand on a pris Gandzion, quand on les a payés... »,

« Moi je sais que le problème, c'est Gandzion, l'argent que vous lui avez versé. »



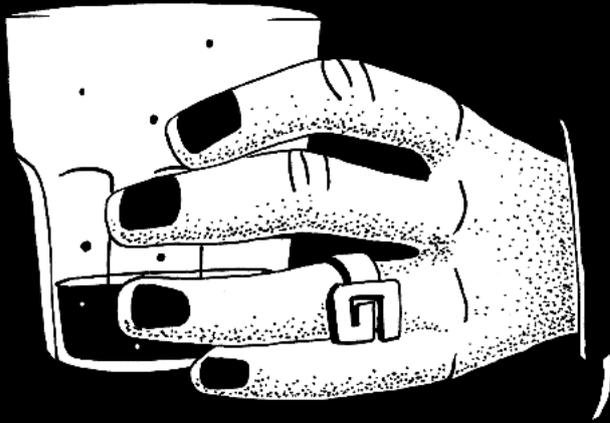
Les millions versés sur le compte de Gandzion n'étaient donc pas seulement une rétribution pour ses services. Mais qu'en pense Bertrand G. ?



... avance-t-il, « les » faisant référence à Gandzion et à Henry, ce dernier ayant également reçu des millions.

« ... on était persuadé que ça partait majoritairement quelque part, que ça allait à qui de droit. Et on ne pouvait qu'en être persuadé, comme on a eu des cargos, donc on pensait que tout se passait bien. »

« À qui de droit » ne peut faire référence, ici, qu'à celui dont les intérêts étaient gérés : l'incontournable « Kiki », le fils du président. Gunvor, ou tout du moins Bertrand G. et ses collègues, semblait donc s'attendre à ce que la plupart des fonds finissent entre les mains de l'élite congolaise. Ces propos viennent contredire de manière flagrante la version de Gunvor, en illustrant la portée limitée – et l'hypocrisie – des clauses anticorruption intégrées dans les contrats signés avec les intermédiaires. Bertrand G. semble regretter sincèrement que la manœuvre ne se soit pas déroulée comme prévu.



« Franchement, c'est pas de la mauvaise volonté. On veut être vos amis et la Russie veut être amie. »

Poutine est donc bien aussi au cœur des préoccupations. Tout comme une autre entreprise russe : Stroytransgaz, un constructeur d'oléoducs et de gazoducs. Quel est le lien entre Gunvor et cette société ? Il y en a plusieurs : tout d'abord, Stroytransgaz appartient en majorité au groupe de Timtchenko, l'un des cofondateurs de Gunvor. Par ailleurs, selon un protocole d'accord signé le 5 octobre 2011, Stroytransgaz devrait construire un oléoduc de 450 kilomètres pour un milliard de dollars. Et où trouver ce milliard en République du Congo ? Vous l'aurez deviné : dans les préfinancements octroyés par Gunvor en échange de cargaisons de brut. En d'autres termes : pour que l'oléoduc puisse être construit, il est essentiel que Gunvor reprenne ses affaires au Congo. C'est le principal objectif de Bertrand G. dans cette conversation. Et il a tout prévu pour mener à bien cette mission.



Pour le projet d'oléoduc, Stroytransgaz devra naturellement travailler avec des partenaires locaux. La firme russe va donc signer un contrat avec une entreprise congolaise. Bertrand G. affirme que personne ne viendra fourrer son nez dans les transactions entre les deux sociétés, et ajoute :



« C'est comme ça qu'on pourra soudoyer tout ce qu'on veut, c'est comme ça qu'on réglera tous les cargos. Et c'est également le message qu'on veut faire passer à Denis-Christel. »

Bertrand G., le successeur de Pascal C., veut donc « soudoyer ». La thèse de « l'employé félon », que Gunvor a mise en avant pour se laver les mains, ne tient vraiment plus la route, car Pascal C. a quitté Gunvor depuis deux ans déjà. Bertrand G. veut « régler les cargos ». En clair, il suggère que les pots-de-vin à payer pour obtenir que des cargaisons de pétrole soient acheminées par l'oléoduc... Stroytransgaz, qu'il appelle simplement « STG », doit s'acquitter des commissions destinées à l'élite congolaise pour permettre à Gunvor de rafler le marché. C'est bien ce qu'il propose, non ? Bertrand G. précise :

« STG est une société russe qui n'a rien à voir avec Gunvor, c'est parfaitement légal. »



L'intérêt de cette séparation entre les cargaisons et les paiements de pots-de-vin ? Si les versements sont effectués par une société russe, les autorités suisses, qui fouinent depuis peu dans les activités de Gunvor, ne pourront rien entreprendre. Bertrand G. ajoute :



« Pour qu'il y ait absolument zéro zéro emmerde, il n'y aura aucun lien avec la société qui va enlever le brut, que ce soit Gunvor, Warly ou autre. Aucun lien. D'un côté, vous allez avoir un contrat commercial... Deux trucs qui n'ont absolument rien à voir, absolument aucun lien. »

Warly est une société offshore affiliée à Gunvor. Voilà donc comment Bertrand G. entend berner la justice helvétique. Ou, comme il l'exprime lui-même :



« Avant encore une fois qu'un juge et tout ça aille voir une société russe, il faut se lever tôt. »



« En plus, si c'est validé par le maître Vladimir... »

Pour les avocats de Jean-Marc Henry et de Pascal C., cette vidéo montre sans ambiguïté que la proposition est de mettre en place une structure qui servirait à rémunérer des officiels congolais. Le procureur semble être du même avis. Après avoir visionné la vidéo, il met Bertrand G. en prévention pour « corruption d'agent public étranger ». Le procureur entend également Bazin qui, selon nos informations, ne travaille effectivement plus pour Gunvor aujourd'hui. Le contrat pétrolier signé au Congo le 9 juillet 2014 est annulé.

Bertrand G. est licencié en septembre 2014, avec paiement de son salaire jusqu'en décembre de cette même année. Selon nos informations, il aurait signé un document reconnaissant qu'il avait agi de son propre chef en rencontrant « André » et Olivier Bazin, et non sur instruction de son employeur. Encore un employé félon ? En échange de cette signature, et pour prix de son silence, Gunvor lui aurait octroyé 700 000 dollars, selon une source. Sollicité sur ce point par Public Eye, le négociant n'a pas répondu. Quant à Bertrand G., il prétend avoir été « piégé », sans toutefois préciser par qui ni dans quel but. Olivier Bazin affirme, pour sa part, qu'il s'agit d'un « coup monté », et en désigne l'instigateur :

Pascal C. en personne. Celui-ci aurait organisé la rencontre pour prouver que la corruption fait partie de la stratégie de conquête des marchés de Gunvor. « Pascal C. savait que Gunvor cherchait à relancer les affaires au Congo », affirme Bazin. « C'était facile, il connaissait les dossiers, il pouvait donc mettre en place ce coup. André n'est rien dans le pétrole congolais, personne ne le connaît. » Et de conclure : « Mais c'est vrai que ce qui a été dit n'aurait pas dû l'être. »

Selon nos informations, Bertrand G. a décidé de quitter le milieu du pétrole et de retourner vivre à Toulouse, sa ville d'origine. Au sein de Gunvor, le coup de balai ne s'arrête pas là. Fin 2014, c'est le numéro deux du groupe qui démissionne sans explications. Selon *Le Temps*, son départ serait en partie lié à ces affaires de corruption. Puis, en janvier 2015, le responsable du département pétrole brut est discrètement transféré de Genève à Singapour. Le desk Afrique ne serait plus établi à Genève, mais à Dubaï – loin de la justice suisse, qui poursuit son enquête.

# Les conclusions

## Quelles leçons tirer de cette histoire ?

Les affaires de Gunvor au Congo rappellent la validité d'un poncif journalistique appris le premier jour de ma formation : ne jamais croire sur parole ! Au fil de notre enquête, nous avons été confrontés au rapport élastique entre le discours de Gunvor et la réalité de ses pratiques. Qu'il s'agisse de nier sa proximité avec le pouvoir russe, tout en l'exploitant en coulisses, ou de se dédouaner en rejetant sa responsabilité sur ses employés, un gouffre sépare la communication millimétrée de Gunvor des faits mis en lumière. À nos questions précises adressées il y a des mois, nous avons d'ailleurs obtenu une réponse polie et sans substance mettant en avant les efforts de la firme en matière de conformité.

Public Eye a fait de ce type d'affaires l'un de ses chevaux de bataille. Il y a parfois de quoi s'arracher les cheveux. Mais, bientôt quadragénaire, j'évite, préférant opposer des faits aux contre-vérités proférées par les sociétés, leur lobby et les détracteurs de toute régulation. Car leurs arguments fallacieux sont trop souvent repris par les autorités fédérales, qui continuent de miser sur la bonne volonté des firmes en les priant d'adopter un « comportement intègre et responsable ». Cette attitude témoigne au mieux de la naïveté, au pire de la complaisance ou du cynisme. Les aventures de Gunvor au Congo prouvent qu'il est temps d'ouvrir les yeux.

L'Association suisse des banquiers affirme que les « reproches selon lesquels la corruption serait omniprésente dans le négoce de matières premières n'ont pas lieu d'être en Suisse ». Cette enquête montre pourtant que la prise de risques et les pratiques douteuses font partie du modèle d'affaires de l'un des principaux négociants helvétiques. Alors qu'elle jouait les victimes, Gunvor n'a pas hésité à recourir à l'un de ses intermédiaires mis en cause par la justice et à un autre personnage plus sulfureux encore pour reconquérir le marché congolais. Pire, regrettant que l'argent ne soit pas allé « à qui de droit », l'un de ses cadres a proposé un nouveau schéma corruptif destiné à éviter « les emmerdes ». Capturé en vidéo, son bras d'honneur à la justice suisse n'est-il pas plus éloquent que les clauses anticorruption dont Gunvor a assorti les contrats de ses apporteurs d'affaires ? Des tigres de papier destinés en premier lieu non pas à prévenir la corruption, mais plutôt à s'en dédouaner.

Selon le lobby des négociants, il est inutile de réguler le négoce, car la supervision des banques suffit à juguler les risques de détournement. En clair, les banques sont soumises à la loi sur le blanchiment, elles surveillent leurs clients, et leurs clients sont donc surveillés. Mais c'est compter sans la complaisance ou le

laxisme des établissements bancaires. BNP Paribas, qui a financé une partie des opérations de Gunvor au Congo, n'a réagi qu'après l'ouverture des procédures. La banque qui a hébergé les comptes des intermédiaires vedettes de Gunvor, Clariden Leu, n'est sortie de sa torpeur que lors de son absorption par Credit Suisse. Des versements suspects à de drôles de Chinois ont été autorisés pendant des mois, sans susciter de réaction. Et, lorsqu'un négociant comme Gunvor se mue lui-même en banque, l'argument ne tient vraiment plus la route, car il n'y a plus personne pour surveiller.

Amateur de contre-vérités, le secrétaire général de la Swiss Trading and Shipping Association (STSA) est aussi un positif invétéré. Selon lui, « l'activité de trading n'est pas opaque, puisqu'elle opère sur des marchés ouverts, où les prix sont connus (et) les appels d'offres une pratique commune ». Le cas de Gunvor au Congo expose l'inverse : un marché fermé, des prix manipulés et des contrats conclus sans appel d'offres. Mais pas de mauvaise conscience, la malédiction des ressources « *Made in Switzerland* » n'existe pas. Selon le lobbyiste en chef des négociants toujours, les « problèmes (...) se situent majoritairement dans certains pays sous la forme de problèmes de gouvernance, de trafics locaux ou de conflits internes ». Gunvor a pourtant aidé à configurer la façon problématique dont la rente pétrolière a été utilisée par l'État congolais. Parce que ses services d'apporteur d'affaires pour Asperbras allaient lui rapporter gros.

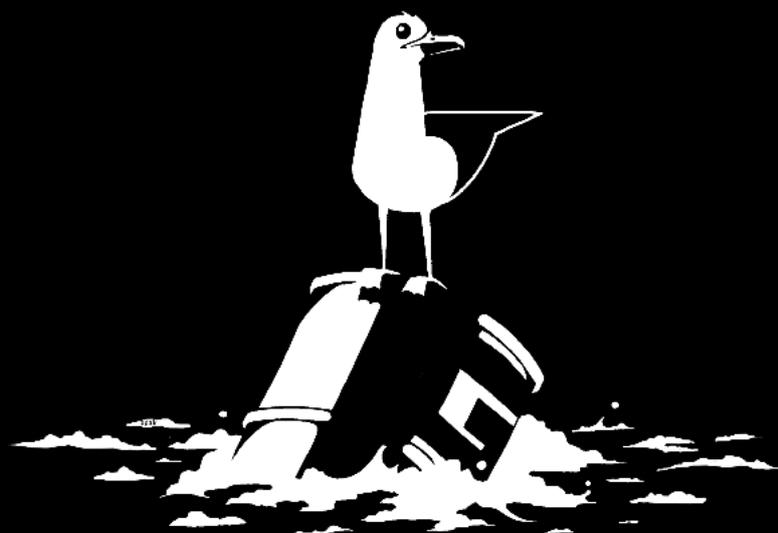
« Follow the money » : suivez l'argent ! Cette tâche essentielle pour les journalistes, les ONG et la justice est ardue, face à cette galaxie de prête-noms et d'*offshores* dans laquelle les négociants et leurs acolytes jouent à cache-cache. Selon nos estimations, Gunvor a réalisé un profit de 114 millions au Congo. Ses intermédiaires ont empoché des commissions mirobolantes et des versements substantiels ont été faits vers d'obscures sociétés appartenant à des individus plus obscurs encore, dont certains sont des criminels avérés. L'élite congolaise a-t-elle touché sa part du butin ? Tout semble l'indiquer. Seule la population congolaise a été privée de ce banquet, financé par la richesse de son sous-sol.

Je vous l'ai avoué en prologue : je n'ai pas d'imagination. Voici comment on devient journaliste. Et pourtant, je crois en une Suisse prête à assumer ses responsabilités en tant que terre d'accueil de quelque 500 sociétés de négoce, en prenant des mesures contraignantes pour réguler leurs activités. Combien de scoops encore avant que les autorités ne fassent preuve d'un peu plus de courage et d'imagination ?



# Gunvor au Congo

Genève, janvier 2012. La Police fédérale perquisitionne les bureaux de Gunvor, quatrième négociant de pétrole du monde. Elle s'intéresse à des deals conclus avec la République du Congo, un pays où la corruption est endémique. Les ingrédients de cette affaire sont explosifs : or noir, politique et apporteurs d'affaires au profil douteux. Gunvor a-t-elle versé des pots-de-vin au clan présidentiel pour obtenir des contrats très lucratifs ? Le négociant suisse et l'élite au pouvoir se sont-ils enrichis au détriment de la population congolaise ? Gunvor rejette la responsabilité sur l'un de ses employés. Mais une vidéo accablante, tournée en caméra cachée, met la société dans une position délicate.



Découvrez la version en ligne de cette histoire emblématique ! [gunvoraucongo.publiceye.ch](http://gunvoraucongo.publiceye.ch)  
Commandez notre rapport d'enquête complet sur [publiceye.ch/shop](http://publiceye.ch/shop)

Depuis près de cinquante ans, l'ONG Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises sur les pays pauvres. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains partout dans le monde. Forte du soutien de ses quelque 25 000 membres, Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste.

Public Eye, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne,  
tél. +41 (0)21 620 03 03, [contact@publiceye.ch](mailto:contact@publiceye.ch)  
Compte postal 10-10813-5

[www.publiceye.ch](http://www.publiceye.ch)

 @publiceye\_ch  [www.facebook.com/publiceye.ch](http://www.facebook.com/publiceye.ch)  @publiceye.ch



Agir ici pour  
un monde  
plus juste

**Public Eye**

 Déclaration de Berne